— L'examen des politiques comptables adoptées afin de déterminer si elles sont adéquates et si elles sont diffusées comme il convient compte tenu des circonstances ;

— La vérification de la bonne application du principe de continuité ;

— L'examen de la présentation des états financiers individuels et consolidés afin de vérifier si elle est globalement adéquate.

5. Nous estimons que l'examen effectué fournit une base acceptable pour exprimer notre opinion.

Opinion :

6. A notre avis, les états financiers ci-dessus présentent de manière sincère et adéquate dans tous ses principaux aspects la situation financière individuelle et consolidée de la Caixa Geral de Depositos, S.A. au 31 décembre 2004, les résultats individuels et consolidés de ses opérations, ainsi que l'état de la provenance et de l'utilisation des fonds pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement acceptés dans le secteur bancaire au Portugal.

Remarques :

7. Bien que ces remarques n'aient aucune incidence sur l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous tenons à souligner les points suivants :

7.1. A l'intérieur du périmètre de consolidation de la Caixa Geral de Depositos, notre cabinet exerce les fonctions de commissaire aux comptes des sociétés Caixa Leasing e Factoring, S.A., Locarent, Lda., Caixagest, S.A., Culturgest, S.A. et Caixanet, S.A., et utilise l'information mise à sa disposition par les réviseurs/les auditeurs des autres entreprises comprises dans ce périmètre de consolidation en vue d'exprimer une opinion valable dans la Certification légale des comptes consolidés.

7.2. Conformément à la note 8 de l'annexe aux états financiers individuels et consolidés, après avoir reçu l'autorisation spéciale de la Banque du Portugal requise à cet effet, la Caixa Geral de Depositos S.A. a provisionné les moins-values latentes sur les participations financières détenues dans Banco Comercial Português S.A. et dans EDP - Electricidade de Portugal S.A., calculées au 31 décembre 2003, en contrepartie des Réserves et des Bénéfices reportés, car elle estime qu'elles résultent de dépréciations de nature structurelle et irréversibles. Les provisions constituées ont atteint respectivement 622 133 000 et 141 863 000 €, et ont fait l'objet de versements de remplacement d'un montant de 38 118 000 €, également enregistrés en contrepartie des bénéfices reportés, afin de maintenir la valeur de marché de ces participations. Les moins-values latentes sur les autres participations financières sont provisionnées conformément aux avis nº 3/95 du 30 juin et nº 4/2002 du 25 juin de la Banque du Portugal. La Caixa Geral de Depositos a continué à appliquer les principes établis dans les dispositions transitoires de ce dernier avis, du fait que son applicabilité a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2004 par la circulaire nº 73/2004 du 13 août de la Banque du Portugal (Notes 20 et 23 de l'annexe aux états financiers individuels et consolidés).

7.3. Conformément aux notes 2.i) et 29 de l'annexe aux états financiers individuels et consolidés, les engagements liés aux pensions de retraite et de survie calculés au 31 décembre 2004 incluent les pensions à verser en cas de décès après le départ à la retraite, et le taux d'escompte appliqué a été abaissé de 6 % en 2003 à 5 %, donnant ainsi lieu à une augmentation des engagements (avant les transferts mentionnés au paragraphe suivant) d'un montant de 44 108 000 et de 423 506 000 € respectivement.

7.4. Conformément aux détails fournis dans les notes 2.i), 23 et 29 de l'annexe aux états financiers individuels et consolidés, en vertu des dispositions des décrets-lois nº 240-A/2004 du 29 décembre et nº 241-A/2004 du 30 décembre, les engagements liés aux pensions de retraite et de survie du personnel de la Caixa Geral de Depositos d'un montant de 2 510 043 000 € ont été transférés à la Caixa Geral de Aposentaçoes pour le temps de travail effectué avant le 31 décembre 2000 ; de ce fait, avec l'autorisation de la Banque du Portugal, les sommes à verser à ce titre qui n'avaient pas encore été comptabilisées dans les résultats (795 812 000 €) ont été annulées en contrepartie des bénéfices reportés, suivant les instructions de l'avis nº 12/2001 du 9 novembre de la Banque du Portugal. En application des décrets-lois cités précédemment, les actifs du fonds de pensions correspondant au montant de ces engagements devront être transférés à la Caixa Geral de Aposentaçoes avant le 31 décembre 2005, la somme de 1 434 120 000 € ayant déjà été transférée en 2004.

7.5. Conformément à la note 28 de l'annexe aux états financiers individuels et consolidés, les frais de personnel incluent 26 500 000 € correspondant à la provision constituée pour les primes à verser aux salariés de la Caixa Geral de Depositos au cours de l'exercice 2005, alors que dans le passé, ces primes étaient comptabilisées sur le bilan comme un intéressement aux bénéfices, à des fins de trésorerie. Nous sommes entièrement d'accord sur la modification de ce principe.

Lisbonne, le 21 mars 2005.

Oliveira Rego & Associados :
Société de commissaires aux comptes,
Représentée par l'associé
MANUEL DE OLIVEIRA REGO.

94136

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ARTISANAL VAL DE FRANCE « SOCAMA VAL DE FRANCE »

Société de caution mutuelle à capital variable.
Siège social : 2, avenue de Milan, 37200 Tours.
778 158 329 R.C.S. Tours.

Les comptes au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2005 et certifiés par le commissaire aux comptes, ont été publiés dans les annonces légales de « La Nouvelle République du Centre Ouest » édition du 28 juin 2005.

94204

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE VAL DE FRANCE « SOCAMI VAL DE FRANCE »

Société de caution mutuelle à capital variable.
Siège social : 2, avenue de Milan, 37200 Tours.
634 800 684 R.C.S. Tours.

Les comptes au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2005, et certifiés par le commissaire aux comptes, ont été publiés dans les annonces légales de « La Nouvelle République du Centre Ouest » édition du 28 juin 2005.

94203

CB PIERRE

(Capital détenu à 99,99 % par Klepierre S.A.)

Société par actions simplifiée au capital de 48 000 000 €.
Siège social : 21, avenue Kléber, 75116 Paris.
343 146 932 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 20 juillet 2005.

94171

CCF

Société anonyme au capital de 374 010 730 €.
Siège social : 103, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris.
775 670 284 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 17 mai 2005.

A. — Comptes consolidés.

I. — **Bilan consolidé au 31 décembre 2004.**
(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2004	2003	2002
Caisse, banques centrales, C.C.P.		624 564	659 533	1 757 541
Effets publics et valeurs assimilées	6	18 601 554	14 045 098	9 847 801
Créances sur les établissements de crédit	4	17 146 148	10 263 377	10 197 390
Créances sur la clientèle	5	31 423 570	28 176 607	28 607 297
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	5 213 327	4 063 678	3 631 489
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	6	4 330 360	3 330 769	3 001 979
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	7	1 867 515	1 943 926	2 090 202
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence		118 591	103 716	98 850
Immobilisations incorporelles	8	81 024	106 083	101 488